

**FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE
FOUNDATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉANCE DU 20
DÉCEMBRE 2025
VERSION PUBLIQUE (EXPURGÉE)**

Cette version est destinée à la publication.

Elle a été expurgée afin de retirer :

- les informations d'accès Zoom (lien, ID, code)
- les signatures manuscrites
- certains renseignements personnels non nécessaires

La version complète signée est conservée dans les livres et registres de l'Organisme.

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

ORDRE DU JOUR — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue par visioconférence (Zoom)

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

1. Ouverture de la séance

- Constatation du quorum (4/5) — quorum constaté conformément aux règlements généraux
- Nomination du président de séance et du secrétaire de séance
- Enregistrement local de la séance (tenue de livres et registres)

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Déclarations de conflits d'intérêts (aucun / déclarations, le cas échéant)

4. Contexte — Lettre de la Direction des organismes de bienfaisance

- Prise d'acte et objectifs de gouvernance

5. Résolution du Conseil d'administration

- Adoption du programme éducatif public gratuit et de ses livrables (site, modules, séance publique)
- Confirmation de la direction et du contrôle (activités propres de l'Organisme)
- Non-commercialité; aucune sollicitation; aucune monétisation; aucun reçu officiel de don
- Autorisation de dépenses (plafond : 200 \$) liées à la production/diffusion
- Autorisation de signature et transmission de la réponse au nom de l'Organisme

6. Directive de mise en œuvre et tenue des registres (preuves / exhibits)

7. Levée de la séance

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

Tenue par visioconférence (Zoom)

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

Administrateurs présents :

- M. Vincent Boucher
- Mme Stéphanie Tessier
- M. Nom expurgé
- M. Nom expurgé

Administrateur absent :

- M. Nom expurgé (absent pour empêchement de dernière minute)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Quatre (4) administrateurs sur cinq (5) étant présents par visioconférence (Zoom) et pouvant communiquer simultanément, le quorum est constaté conformément aux règlements généraux; la séance est dûment constituée et ouverte à 19 h 30 (heure de Montréal).

L'avis de convocation a été dûment donné; les administrateurs présents renoncent à toute irrégularité de convocation, le cas échéant.

M. Vincent Boucher agit comme président de séance et Mme Stéphanie Tessier comme secrétaire de séance; les résolutions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des administrateurs présents (4/4).

La séance est enregistrée localement (enregistrement Zoom) uniquement aux fins de rédaction du présent procès-verbal et de tenue des livres et registres de l'Organisme. Aucun administrateur ne s'y oppose.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel n'est déclaré relativement aux sujets à l'ordre du jour.

4. CONTEXTE — LETTRE DE LA DIRECTION DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Le Conseil prend acte de la correspondance reçue de la Direction des organismes de bienfaisance et des éléments demandés. Le Conseil réitère sa volonté de démontrer une gouvernance active, une tenue rigoureuse des livres et registres, ainsi qu'un programme éducatif public gratuit conforme aux fins de bienfaisance de l'Organisme.

5. RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après discussion, le Conseil adopte la résolution datée du 20 décembre 2025 (Résolution du Conseil d'administration), notamment afin (i) d'adopter le programme éducatif public gratuit et ses livrables, (ii) de confirmer la direction et le contrôle des activités propres de l'Organisme, (iii) de confirmer l'absence de sollicitation, de monétisation et de reçus officiels, (iv) d'autoriser certaines dépenses (plafond : 200 \$) liées à la production/diffusion, et (v) d'autoriser la signature et la transmission de la réponse au nom de l'Organisme.

6. DIRECTIVE DE MISE EN ŒUVRE ET TENUE DES REGISTRES

Le Conseil adopte une directive de mise en œuvre et de tenue des livres et registres (preuves / exhibits) afin d'assurer la conservation de documents probants démontrant les activités éducatives et la conformité de l'Organisme.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 h 45 (heure de Montréal).

Signatures manuscrites retirées (version publique).

Les originaux signés sont conservés dans les livres et registres de l'Organisme.

Président de séance : Vincent Boucher - Secrétaire de séance : Stéphanie Tessier.

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue par visioconférence (Zoom)

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

Les administrateurs de Fondation Intelligence / Intelligence Foundation (l'« Organisme ») se sont réunis en séance du conseil d'administration.

L'avis de convocation ayant été dûment donné et le quorum étant constaté conformément aux règlements généraux, le Conseil adopte les résolutions suivantes :

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme de bienfaisance enregistré et doit se conformer aux exigences applicables, notamment quant à la gouvernance, la tenue de livres et registres, et la conduite d'activités de bienfaisance;

ATTENDU QUE la Direction des organismes de bienfaisance a transmis une correspondance demandant des précisions et une réponse concernant l'administration active de l'Organisme et ses activités propres;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite formaliser l'adoption d'un programme éducatif public gratuit et de ses livrables (site, modules, séance/webinaire), ainsi que confirmer la direction et le contrôle exercés par l'Organisme sur ses activités;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite confirmer l'absence de sollicitation de dons, l'absence de monétisation et l'absence d'émission de reçus officiels de dons dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite autoriser des dépenses modestes et plafonnées liées à la production et à la diffusion du programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. D'ADOPTER le programme éducatif public gratuit de l'Organisme et ses livrables (site, modules, séance/webinaire), à l'appui de ses fins de bienfaisance;
2. DE CONFIRMER que toute activité liée au programme est menée directement par l'Organisme, sous sa direction et son contrôle, et que l'Organisme conservera des preuves documentaires probantes de ses activités;
3. DE DÉCLARER que, dans le cadre du programme, l'Organisme ne sollicitera aucun don, n'émettra aucun reçu officiel de don, et ne mènera aucune activité commerciale ni monétisée;

4. D'AUTORISER des dépenses liées à la production et à la diffusion du programme, jusqu'à concurrence d'un plafond total de 200 \$ (taxes incluses), sous réserve de pièces justificatives conservées aux registres de l'Organisme;
5. D'AUTORISER le Président à signer et transmettre la réponse au nom de l'Organisme.

Adoptée à l'unanimité des administrateurs présents (4/4).

Fait à Montréal (Québec), le 20 décembre 2025.

Signatures manuscrites retirées (version publique).

Original signé conservé dans les livres et registres de l'Organisme.

Signé au dossier : Vincent Boucher (Président) et Stéphanie Tessier (Vice-présidente).

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Séance du Conseil d'administration — Tenue par visioconférence (Zoom)

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

Chaque administrateur présent déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel relativement aux sujets figurant à l'ordre du jour et s'engage à déclarer immédiatement tout conflit qui surviendrait ou deviendrait connu au cours de la séance.

Le Conseil prend acte de ces déclarations. Aucune abstention n'est requise et aucun administrateur ne se retire de la discussion ou du vote.

Adoptée à l'unanimité des administrateurs présents (4/4).

Signatures manuscrites retirées (version publique).

Signé au dossier : Vincent Boucher (Président) et Stéphanie Tessier (Vice-présidente).

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

DIRECTIVE — MISE EN ŒUVRE ET TENUE DES LIVRES ET REGISTRES

Programme éducatif public (preuves / pièces)

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

Le Conseil donne la directive suivante :

1. Mettre à jour et maintenir la page « Programme » du site web officiel de l'Organisme, incluant la liste des modules et un historique de versions daté (traçabilité).
2. Publier et maintenir des modules structurés (objectifs, contenu, références, modalités) et conserver les versions (dates, changements) à des fins de traçabilité.
3. Tenir des séances publiques éducatives (webinaire / atelier) et archiver l'enregistrement, l'annonce, les supports (slides, quiz) et les liens publics sur les canaux de l'Organisme.
4. Conserver une preuve complète, facilement vérifiable et datée des activités (captures d'écran du site, fichiers sources, liens publics, enregistrements, journaux de diffusion).
5. Conserver les factures, reçus et preuves de paiement liés aux dépenses autorisées (le cas échéant), avec une brève note d'affectation (dépense → livrable).
6. Centraliser l'ensemble des documents dans un dossier de référence unique (p. ex. « Registres — Programme éducatif 2025-2026 »), avec un index clair des pièces (Exhibits).
7. S'assurer que l'enregistrement de la séance du Conseil d'administration et les documents adoptés (procès-verbal, résolution, directive) sont conservés de manière sécurisée et horodatée aux fins de tenue des livres et registres.

La présente directive est adoptée et entre en vigueur le 20 décembre 2025.

Signatures manuscrites retirées (version publique).

Signé au dossier : Vincent Boucher (Président) et Stéphanie Tessier (Vice-présidente).

FONDATION INTELLIGENCE / INTELLIGENCE FOUNDATION

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Résolutions adoptées par le Conseil d'administration

Séance tenue le : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 19 h 30 (heure de Montréal)

Lieu : Visioconférence (Zoom)

NE : 855938502 RR0001

Les soussignés certifient que ce qui suit est un extrait conforme des résolutions dûment adoptées par le Conseil d'administration de Fondation Intelligence / Intelligence Foundation lors de la séance tenue à la date, à l'heure et au lieu indiqués ci-dessus.

EXTRAIT DES RÉSOLUTIONS

IL EST RÉSOLU :

1. D'ADOPTER le programme éducatif public gratuit de l'Organisme et ses livrables (site, modules, séance/webinaire), à l'appui de ses fins de bienfaisance;
2. DE CONFIRMER que toute activité liée au programme est menée directement par l'Organisme, sous sa direction et son contrôle, et que l'Organisme conservera des preuves documentaires probantes de ses activités;
3. DE DÉCLARER que, dans le cadre du programme, l'Organisme ne sollicitera aucun don, n'émettra aucun reçu officiel de don, et ne mènera aucune activité commerciale ni monétisée;
4. D'AUTORISER des dépenses liées à la production et à la diffusion du programme, jusqu'à concurrence d'un plafond total de 200 \$ (taxes incluses), sous réserve de pièces justificatives conservées aux registres de l'Organisme;
5. D'AUTORISER le Président à signer et transmettre la réponse au nom de l'Organisme.

Adoptée à l'unanimité des administrateurs présents (4/4).

CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Montréal (Québec) le 20 décembre 2025.

Signatures manuscrites retirées (version publique).

Certifié conforme - original signé au dossier.